

Mise à jour au 31 décembre 2019 de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

La Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics prévoit que le comité de retraite du RREGOP doit demander, pour chacune des deux années suivant l'évaluation actuarielle triennale, une mise à jour de celle-ci.

La mise à jour de l'évaluation actuarielle permet de déterminer, pour la portion des prestations à la charge des participants, si un surplus excédant 20 % de la valeur actuarielle des prestations (passif) est disponible au 31 décembre de l'année visée. Cela pourrait permettre de bonifier l'indexation des rentes en cours de paiement qui sont à la charge des participants, relativement au service accompli du 1^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999.

La mise à jour au 31 décembre 2019 de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017, réalisée par les actuaires de la Direction des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec, a été présentée au comité de retraite du RREGOP en juin 2020.

Cette mise à jour montre que la situation financière de la portion des prestations à la charge des participants s'est légèrement détériorée depuis le dépôt de l'évaluation actuarielle, car le surplus de 6,1 milliards de dollars au 31 décembre 2017 est passé à un surplus de 5,6 milliards de dollars au 31 décembre 2019. Étant donné que ce surplus représente 8,2 % de la valeur actuarielle des prestations, l'indexation des rentes au 1^{er} janvier 2021 ne sera pas bonifiée.

Situation financière

	Évaluation au 31 décembre 2017	Mise à jour au 31 décembre 2019
1- Valeur marchande de la caisse des participants	67,9 G\$	76,2 G\$
2- Valeur actuarielle de la caisse des participants*	66,0 G\$	73,9 G\$
3- Passif	59,9 G\$	68,3 G\$
4- Surplus (déficit) [2 - 3]	6,1 G\$	5,6 G\$
5- Surplus en pourcentage du passif [4 ÷ 3]	10,2 %	8,2 %

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). En juin 2020, les répercussions socioéconomiques de cette pandémie sont déjà importantes et pourraient durer plusieurs années. Comme les effets à moyen et long termes de la pandémie sont incertains, les résultats présentés dans la mise à jour de l'évaluation actuarielle ne tiennent pas compte de cette situation récente et exceptionnelle. Toutefois, il est important de mentionner que la pandémie de COVID-19 aura des conséquences sur la situation financière du régime et sur son financement dans les prochaines années.

* La valeur actuarielle résulte d'un rajustement apporté à la valeur marchande de la caisse afin que les écarts entre le rendement réalisé et celui qui était anticipé soient reconnus graduellement, sur une période de cinq ans.